

# Togo: l'acte de naissance bientôt gratuit

REPUBLICQUE TOGOLAISE  
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

N° du feuillet 56  
Année 2020

N° de l'acte 01

ACTE DE NAISSANCE  
VOLET N°5 (à remettre au déclarant)

Préfecture (1) ( ) d \_\_\_\_\_  
Sous-préfecture ( ) \_\_\_\_\_  
Commune ( ) \_\_\_\_\_  
Centre d'Etat-civil d \_\_\_\_\_  
Je soussigné \_\_\_\_\_  
Fonction \_\_\_\_\_  
Certifie avoir reçu la déclaration de la naissance de :  
Nom et Prénoms \_\_\_\_\_

Sexe : Masculin / Féminin ( ) \_\_\_\_\_  
Date de naissance \_\_\_\_\_

Lieu de naissance  
Préfecture (1) ( ) d \_\_\_\_\_  
Commune ( ) \_\_\_\_\_  
Village de \_\_\_\_\_  
Nom et prénoms du père \_\_\_\_\_

Age du père \_\_\_\_\_  
Profession du père \_\_\_\_\_  
Domicile du père \_\_\_\_\_  
Nom et prénoms de la mère \_\_\_\_\_

Age de la mère \_\_\_\_\_  
Profession de la mère \_\_\_\_\_  
Domicile de la mère ( ) d \_\_\_\_\_  
Préfecture (1) ( ) \_\_\_\_\_  
Commune ( ) \_\_\_\_\_  
Village de \_\_\_\_\_

N°, date et lieu du Jugt. sup \_\_\_\_\_  
Signature du déclarant \_\_\_\_\_

Date de la transcription \_\_\_\_\_  
Sceau et signature de l'Officier de l'Etat - civil \_\_\_\_\_

©TBN

Au Togo, l'établissement de l'acte de naissance va être rendu gratuit. Le [gouvernement](#) a présenté mercredi l'ébauche de ce projet. Le dossier est confié au ministre d'Etat, Payadowa Boukpassi qui doit présenter dans de bref délai des modalités pratiques de sa mise en œuvre.

Réuni en Conseil des ministres, le gouvernement a écouté une communication relative à l'application de la gratuité de l'établissement des actes de naissance au Togo. Elle a été présentée par le ministre d'Etat, ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires,

Payadowa Boukpassi dans sa communication a proposé la prise en charge par l'Etat des frais d'établissement des actes de

naissance au bénéfice des populations dans tous les centres d'état civil.

« L'état civil est reconnu comme l'un des services auquel le citoyen a recours quotidiennement », précise le communiqué ayant sanctionnant le Conseil des ministres.

A cet effet, le conseil a instruit le ministre d'Etat, Boukpassi de poursuivre les évaluations afin de proposer les modalités pratiques de la mise en œuvre.

L'établissement de l'acte de naissance ne coûte que 1500 Fcfa au Togo. Cependant beaucoup d'enfants notamment ceux des milieux ruraux n'en ont pas

L'acte de naissance constate la [naissance](#) du nouveau-né. Il est délivré par un agent d'état civil dans un délai de 45 jours suivant l'évènement.

Cette pièce permet entre autres d'identifier une personne, de déterminer le taux de natalité, de se faire établir le certificat de nationalité, la carte nationale d'identité, le passeport, de faire des études et de bénéficier des allocations.